

L'ACTION DES FEMMES AU CONGRÈS RADICAL DE TOULOUSE

Le Congrès de Toulouse a marqué une nouvelle étape de l'action féminine et féministe au sein du parti radical.

Depuis plusieurs mois déjà, l'Union Française pour le Suffrage des femmes avait décidé d'organiser, pendant le Congrès, un grand meeting suffragiste et une démarche auprès du Président Herriot. Des pourparlers furent engagés avec M. Beluel, ancien député, président de la Fédération radicale, de la Haute-Garonne, qui offrit d'organiser la manifestation projetée sous les auspices de la Fédération. L'U.F.S.F. accepta avec empressement et reconnaissance cette offre qui permettait d'atteindre plus directement les congressistes et donnait à ce meeting féministe une portée quasi-officielle.

Après quelques démarches à Paris, la salle même du Congrès fut obligeamment mise à la disposition des organisateurs pour une réunion qui s'intitulerait « Le parti radical et le suffrage des femmes ».

Dans ces conditions, la manifestation ne pouvant plus garder un caractère de neutralité politique, l'U. F. S. F. en abandonna volontairement le patronage à la Fédération radicale de la Haute-Garonne et au Comité mixte du parti radical.

Et c'est ainsi qu'après avoir distribué pendant trois jours des invitations aux congressistes, les femmes radicales eurent la grande satisfaction de parler samedi dernier devant une salle comble. Voici d'ailleurs, d'après la *Dépêche de Toulouse*, le compte rendu de cette réunion :

AUTOUR DU CONGRES RADICAL

Le parti radical et le suffrage des femmes

Le meeting organisé par le Comité mixte du parti républicain radical et radical-socialiste a eu lieu hier soir, dans la salle des Nouveautés, où il avait attiré une affluence considérable.

En ouvrant la réunion, à huit heures et demie, M. René Milhaud, avocat à la Cour d'appel de Toulouse, souhaite une aimable bienvenue aux orateurs et aux oratrices qui, très nombreux, vont prendre la parole au cours de la soirée.

C'est d'abord Mme Brunshvicg, la militante féministe bien connue, qui, aux applaudissements de la salle tout entière, présente les revendications civiles et politiques des femmes. A leur donner satisfaction, et, espère-t-elle, ce sera dans un avenir très prochain, le progrès social, le développement de l'hygiène, de l'assistance, la consolidation de la paix n'auront qu'à gagner, car les femmes, par leur sensibilité, leur apporteront un puissant concours.

Mme Odette Simon-Bidaux, avocat à la Cour de Paris, insiste particulièrement sur les incapacités qui frappent encore, et très injustement, la femme mariée; elle souhaite, comme première étape de leur libération le vote du projet de loi actuellement soumis au Parlement.

M. Potut, député de la Nièvre, est partisan de l'égalité dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la vie familiale ou de la vie sociale. Comme la plupart de ses amis, il croit au rôle de premier plan de la femme dans la lutte contre les fléaux sociaux et dans la protection de la race, car elle est digne de tous les affranchissements.



Mme ODETTE SIMON-BIDAUX
élue secrétaire du parti radical

M. Fabius de Champville vient dire dans quelles conditions le parti radical et son Comité exécutif ont créé des comités mixtes qui sont à la fois des centres de réunion et de propagande républicaine.

Mme Kraemer-Bach, avocat à la Cour de Paris, évoquant le rôle des femmes à travers l'histoire, se félicite de voir combien de personnalités marquantes du parti radical sont favorables au vote des femmes.

C'est aussi la thèse de Mme Eliane Brault, vice-présidente du Comité mixte. Et M. Lefranc, président de la Fédération des Alpes-Maritimes, lui apporte son entière adhésion et fait confiance aux femmes pour défendre la République.

Mme Rives apporte le message des féministes de l'Aude, et M. Gruny, de la Seine, proclame que le féminisme n'a pour but que de mettre sur le même plan l'homme et la femme, unis dans la famille, unis dans la vie.

Mme Texier, présidente de l'Association des veuves de guerre de Toulouse, demande que les femmes soient admises à participer à la gestion des affaires publiques en France, comme elles le sont dans d'autres pays.

En se déclarant partisan du suffrage féminin, M. Goldschild, de la Seine, le justifie par des raisons de justice.

L'argument essentiel de Mme Schwab, agrégée de l'Université, c'est que les âmes et les intelligences montrent de plus en plus des aspirations, des affinités communes dans les deux sexes. C'est dû, dit-elle, à cinquante années d'école laïque, dont l'œuvre va être continuée par l'école unique. Il n'y a donc rien à craindre des « pressions extérieures », car aucune femme d'aujourd'hui n'acceptera un mot d'ordre.

A 10 heures, M. René Milhaud, remerciant le public et les orateurs, exprime le regret de devoir lever la séance, le bureau devant, ainsi qu'il l'a annoncé, se retirer pour satisfaire à des engagements antérieurs.

La séance se poursuit néanmoins pendant quelques minutes, devant un public bienveillant et intéressé, qui écoute encore quelques brèves interventions, et notamment celle du docteur Rosenthal, de Paris, qui, pour justifier l'égalité devant le suffrage politique, s'appuie sur sa longue expérience médicale.

La démarche de l'U.F.S.F. auprès du Président du Conseil eut également lieu samedi dernier. Mme Colomb, présidente du Groupe toulousain de l'U. F. S. F., accompagnée de son Comité et de déléguées du Gers et de l'Aude, furent présentées à M. Herriot par Mmes Brunshvieg et Kraemer-Bach. Mme Brunshvieg remercia le Président du Conseil d'avoir désigné Mme Malaterre-Sellier, comme déléguée à Genève, acte important, dont toutes les femmes ont senti la portée.

Le Président du Conseil déclara qu'il se félicitait d'avoir pu répondre à notre désir; que la présence d'une femme avait apporté à la délégation française un élément nouveau et qu'il espérait que ce geste pourrait désormais se renouveler.

Mme Brunshvieg ayant ensuite insisté auprès du Président pour que les Françaises puissent voter aux prochaines élections municipales, le Président affirma que pour le suffrage municipal, il n'avait jamais changé d'opinion; que ses paroles et ses écrits (1) en faisaient foi.

La délégation de l'U. F. S. F. remercia chaleureusement le Président de l'espoir qu'il leur donnait.

**

Mais là ne se borne pas le travail des femmes radicales. A l'intérieur du Congrès, plusieurs d'entre elles firent des rapports attentivement écoutés et appréciés. Les vœux apportés par Mme Brunshvieg sur « l'accession des femmes aux fonctions publiques » furent votés à l'unanimité moins six voix... sur 3.000 votants! et l'un des congressistes demanda même qu'à l'égalité des droits au travail, fussent ajoutés les mots : « Et avec les mêmes émoluments ». Addition adoptée sans aucune opposition.

Les conclusions de Mme Kraemer-Bach concernant l'égalité des droits du père et de la mère sur l'enfant (2) furent applaudies et approuvées.

M. André Hesse, député, ancien ministre, qui présidait la séance, promit même, comme président de la Commission législative de la Chambre des Députés, de répondre au vœu de « son confrère » quant à la création du juge de famille!

Prenons acte de cette promesse, comme

(1) Voir le livre « Créer », par Edouard Herriot.

(2) Nous publierons dans notre prochain numéro le rapport et le vœu de Mme Kraemer-Bach.

de celle que nous fit également M. André Hesse, quant à l'entrée des femmes dans la magistrature.

Deux autres rapports féminins, celui de Mme Schwab « contre les suppressions de postes dans l'enseignement primaire », et celui de Mme Eliane Brault sur « l'organisation des femmes républicaines », rapports politiques ceux-là, furent chaleureusement acclamés et prouvèrent aux congressistes que les femmes pouvaient, comme eux-mêmes, défendre avec conviction et talent, les thèses républicaines.

**

Mais le gros succès féminin fut, sans aucun doute, l'élection de deux femmes au bureau du Parti radical : Mme S. Schreiber, comme vice-présidente; Mme Odette Simon, comme secrétaire.

Etant donné le grand nombre des candidats, ce succès provoqua même quelques rumeurs antiféministes, et certains candidats déçus déclarèrent que « les femmes étaient envahissantes » et « devenaient des concurrentes redoutables qui prenaient leurs places ». Singulière mentalité que de trouver normale la concurrence masculine et de ne pas admettre la rivalité... triomphante d'une femme!

Enfin, nous terminerons ce compte-rendu par le paragraphe de la déclaration du parti radical qui concerne le vote féminin : « Pour toute œuvre d'émancipation humaine, d'ailleurs, l'élan du Congrès a été unanime. Il a notamment confirmé ses vœux des précédents Congrès pour que la question du vote des femmes soit réglée avant les élections municipales prochaines. »

Nous devons remercier M. Janny Schmidt, député de l'Oise, président de la Commission de la déclaration du parti, de l'énergie dont il fit preuve pour maintenir l'obstruction de quelques-uns de nos adversaires résolus.

Et comme ironiquement nous disions à certain sénateur du Midi : « Vous qui obéissiez autrefois à la « discipline radicale », alors qu'elle était contre nous, vous allez, nous l'espérons bien, respecter aussi la discipline radicale, maintenant qu'elle est en notre faveur », il nous répondit : « Oh! pour cela, on nous laisse libre. »

Y aurait-il donc deux poids et deux mesures dans la discipline républicaine? et quel est cet « on » mystérieux qui décide des circonstances où la discipline doit ou ne doit pas jouer?

Enfin, quelles que soient encore les résistances, il appartient maintenant aux femmes de transposer en succès tangible, les vœux adoptés grâce à leur effort patient, tenace et résolu.

C. B.